

1. Intitulé du certificat

Accueillir l'enfant, lui prodiguer les soins quotidiens, en veillant à son bien-être et à son environnement constituant le métier d'accueillant d'enfants (m/f)

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Kinderbegeleider baby's en peuters (NL)
Säuglings und Kinderschwester (DE)
Nursery nurse (EN)

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le détenteur du présent certificat est capable de :

Accueillir l'enfant et son entourage

Expliquer son rôle et les limites du cadre de son intervention.

Recueillir auprès des parents les informations nécessaires à l'accueil des enfants.

Aménager des moments de relation individuelle avec chaque enfant.

Gérer les séparations lors du départ des parents.

Veiller à la sécurité matérielle de l'enfant.

Participer à la familiarisation de l'enfant.

Rendre compte aux parents en fin de journée.

Favoriser l'intégration sociale de chaque enfant.

Informers les parents de l'évolution de l'enfant.

Observer le comportement et l'évolution de l'enfant.

Respecter la vie privée de l'enfant et de sa famille.

Assurer les soins quotidiens à l'enfant

Effectuer les achats pour les repas.

Préparer un biberon et le donner à l'enfant selon son âge.

Préparer un repas équilibré suivant l'âge des enfants, les règles d'hygiène et les consignes parentales.

Appliquer les directives et les régimes alimentaires de l'enfant.

Organiser les repas dans le respect du bien-être des enfants.

Lever et coucher les enfants en fonction de leurs besoins.

Créer un environnement favorable au repos.

Observer le sommeil des enfants.

Procurer à l'enfant des éléments de réconfort (bercement, doudou...)

Changer et habiller un enfant.

Prendre soin du matériel et l'entretenir.

Assurer l'entretien journalier des locaux et des jouets (nettoyage et désinfection)

Aménager l'espace pour des activités d'éveil

Proposer des activités adaptées au groupe.

Favoriser le vivre ensemble des enfants.

Respecter le rythme de chaque enfant

Gérer le refus d'un enfant avec bienveillance.

Organiser les activités extérieures selon les règles de sécurité.

Echanger des informations avec l'équipe

Participer aux réunions d'équipe.
Demander de l'aide ou des conseils en cas de problème.
Suivre des formations.
Rendre compte à la hiérarchie.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

L'accueillant.e d'enfants à domicile accueille les enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation. Il (elle) les aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...) dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et mène avec eux des activités qui contribuent à l'autonomie, l'éveil et au développement harmonieux, tant physique que psychique, de chaque enfant. Il (elle) est en contact avec les parents et les familles et participe à l'élaboration et au suivi du projet d'accueil.

(¹) Rubrique facultative

(¹) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.
© Union européenne, 2002-2020

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Les gouvernements de la Région wallonne, de la communauté française et de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau du certificat Niveau 3 du CFC et du CEC(EQF)	Système de notation / conditions d'octroi Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux
Base légale Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		h/sem
Apprentissage en contexte professionnel	100%	La durée de l'épreuve de validation est de 3 h 00
Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		h/sem

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.europass.eu

www.validationdescompetences.be